Image not found or type unknown

# Allocation chômage refusée

Par **Delphin71290**, le **17/01/2012** à **13:50**

Bonjour
Allocation chômage refusée !!
J'ai occupé 2 emplois pendant 20 ans :
D'une part employée à la garderie communale et d'autre part en tant que cantinière dans un restaurant scolaire géré par une association loi de 1901. Au 1/11/2011, à l'âge de 56 ans, pour raison de santé, j'ai démissionné de mon emploi à la mairie et réalisé une rupture conventionnelle avec l'association qui gère le restaurant scolaire. Elle a été acceptée sans difficulté.
Les différents dossiers ont été fournis à Pôle Emploi et validés. Le montant de l'indemnité chômage a été estimée aux environs de 820€.Je me suis régulièrement présentée aux convocations et réalisé les démarches nécessaires pour la recherche d'un nouvel emploi dans le secrétariat.
N'ayant reçu aucune indemnité à ce jour, soit plus de 2 mois après la constitution de mon dossier, je suis passé à l'Agence pour l'emploi afin de recueillir quelques informations : à ma stupéfaction, on m'apprit que je n'avais pas droit aux indemnités !
Motif : j'ai travaillé 7 jours plus tôt à la mairie qu'à la cantine (la rentrée avait lieu le 9 septembre). De ce fait, suite à des explications embrouillées , j'ai cru comprendre que ce serait la mairie qui devrait m'indemniser pendant toute la période où je serai sans emploi et ceci au montant des deux salaires !
La commune n'ayant jamais cotisé pour le chômage, la situation paraît pour le moins inextricable...
Pourriez-vous apporter vos lumières sur ce sujet ?
Je vous en remercie par avance.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés